



Créé en 1997 à l'initiative des communes, le Syndicat d'énergie Territoire d'Énergie Alsace regroupe 345 collectivités alsaciennes.

NOUS CONTACTER

Territoire d'Énergie Alsace
11 rue du 1^{er} Cuirassiers, 68000 COLMAR
www.te.alsace
accueil@te.alsace
03 89 21 11 60

TEA - novembre 2025 - Photos : AdobeStock, Freepik | Informations mises à disposition par la DGECC, susceptibles d'évolution.

CHÈQUE ÉNERGIE 2025



Quand allez-vous le recevoir ?

Comment en demander l'obtention ?

Quels justificatifs transmettre avec ma demande ?



Le chèque énergie, c'est une aide
à destination des ménages modestes pour payer leurs factures d'énergie.

Brochure à destination des particuliers





Cette brochure d'information est éditée par **Territoire d'Énergie Alsace** afin de contribuer à l'information des ménages ayants droit du chèque énergie en 2025.

Cette année, l'envoi des chèques énergie a été retardé en raison de la modification de leurs modalités d'attribution.

Source de ces informations : DGE (09/25)*

appel gratuit) pour pouvoir disposer d'un "numéro de ticket" et compléter un formulaire de demande, en indiquant sur celui-ci le numéro de ticket.

Vous trouverez ce formulaire :

- En ligne, sur le site du chèque énergie, dans l'onglet « Documents disponibles »
- Dans les espaces France Services

Il sera par ailleurs envoyé avec la communication courrier adressée aux bénéficiaires potentiellement éligibles (cadre campagne d'information) et devrait être disponible sur demande auprès de l'assistance utilisateurs, début 2026.



La demande par courrier à adresser à l'ASP* et devra comporter les 4 pièces suivantes :

- Formulaire de demande complété
- Copie d'un justificatif d'identité du demandeur
- Copie d'une attestation de Contrat de fourniture d'électricité de moins de 3 mois au nom et prénom du demandeur mentionnant le numéro de PDL/PRM et précisant l'adresse de consommation
- Copie de l'avis d'impôt sur le revenu du foyer fiscal du demandeur pour l'année N-2

Les chèques énergie 2025 pourront être utilisés jusqu'au **31 mars 2027** mais les protections associées au chèque ne seront valables que jusqu'au **30 avril 2026** (avec effet rétroactif, à compter du 1^{er} avril 2025).



À SAVOIR

Les chèques énergie 2025 seront adressés à compter du **3 novembre 2025** aux bénéficiaires qui auront été identifiés. Les autres devront en faire la demande.

• DEMANDE EN LIGNE

Dès le 15 octobre, il sera possible de se connecter sur la plateforme de demande accessible sur le site :

www.chèqueenergie.gouv.fr
via l'espace bénéficiaire.

La **création d'un compte** (à l'aide de votre numéro fiscal) sera nécessaire pour faire une demande de chèque en ligne.

Les bénéficiaires qui auront été détectés automatiquement devraient recevoir une alerte lors de leur connexion les informant qu'il est inutile pour eux de faire une demande.

Il conviendra de renseigner l'adresse du

lieu de consommation et de téléverser une unique pièce justificative : copie d'une attestation de contrat de fourniture d'électricité de moins de 3 mois au nom et prénom du demandeur mentionnant le numéro de PDL/PRM* et précisant l'adresse de consommation.

• DEMANDE PAR COURRIER

La formalisation d'une demande par courrier sera également possible mais les modalités de ce type de demande sont plus complexes.

En premier lieu, il faudra **appeler** l'assistance utilisateur (0 805 204 805 - service &



DANS TOUS LES CAS, VOTRE DEMANDE EST À EFFECTUER AVANT LE 28 FÉVRIER 2026

Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter le site dédié mis en place par les pouvoirs publics :



www.chèqueenergie.gouv.fr